

La Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire du Pays Salonais met à votre disposition l'équipe d'animation URBANIS pour :

- > vous aider à définir votre projet,
- > estimer les aides financières mobilisables,
- > vous apporter des conseils juridiques et techniques.

CONTACTEZ L'ÉQUIPE D'URBANIS

04 91 00 91 51

du lundi au vendredi de 9h à 13h
pig-habitat@agglropole-provence.org

PERMANENCES EN COMMUNES

	URBANIS 04 91 00 91 51					PACT 04 42 74 93 58
	SALON-DE-PROVENCE <small>(sur RDV au 04 91 00 91 51)</small>	PÉLISSANNE	SÉNAS	MALLEMORT	SAINT-CHAMAS	BERRE-L'ETANG
OÙ ?	Service Urbanisme Le Septier, Rue Lafayette	CCAS Parc Roux de Brignoles	Mairie	Mairie	Le cercle (Mairie annexe)	Lou Gabian Bât. E Place Jean Jaurès
QUAND ?	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi du mois, matin	2 ^{ème} mercredi du mois, après-midi	2 ^{ème} jeudi du mois, matin	2 ^{ème} jeudi du mois, après-midi	4 ^{ème} jeudi du mois, matin	Mardi après-midi Vendredi matin



PROPRIÉTAIRES,
BÉNÉFICIEZ D'AIDES
POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



Des aides financières



**Un accompagnement
technique et administratif**

Nous avons une forte demande de logements sur notre territoire qui s'accroît en raison de l'augmentation constante de la démographie.

Dans le domaine de l'habitat, notre volonté est de répondre de manière efficace aux besoins des habitants en offrant à chacun un logement décent grâce à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et en veillant à ce que l'offre nouvelle se développe à des prix compatibles avec la réalité des revenus des ménages.

Depuis 2014, nous avons mis en place un Programme d'Intérêt Général, dans l'objectif d'ici 2019 de rénover près de 450 logements avec 2 priorités : le financement de travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et le traitement de l'insalubrité.

Toutes les informations pour bénéficier de ce dispositif sont dans ce document. N'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers, qui vous accompagneront gratuitement dans la mise en œuvre de vos projets de réhabilitation.

Laurence Monet
Vice-Présidente du Territoire
du Pays Salonais
en charge de l'habitat

Nicolas Isnard
Président du Territoire
du Pays Salonais

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL ?



Le programme d'intérêt général vise à :

- lutter contre l'habitat insalubre ou dégradé,
- améliorer la qualité énergétique des logements,
- adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées.

POUR QUELS MONTANTS D'AIDES ?

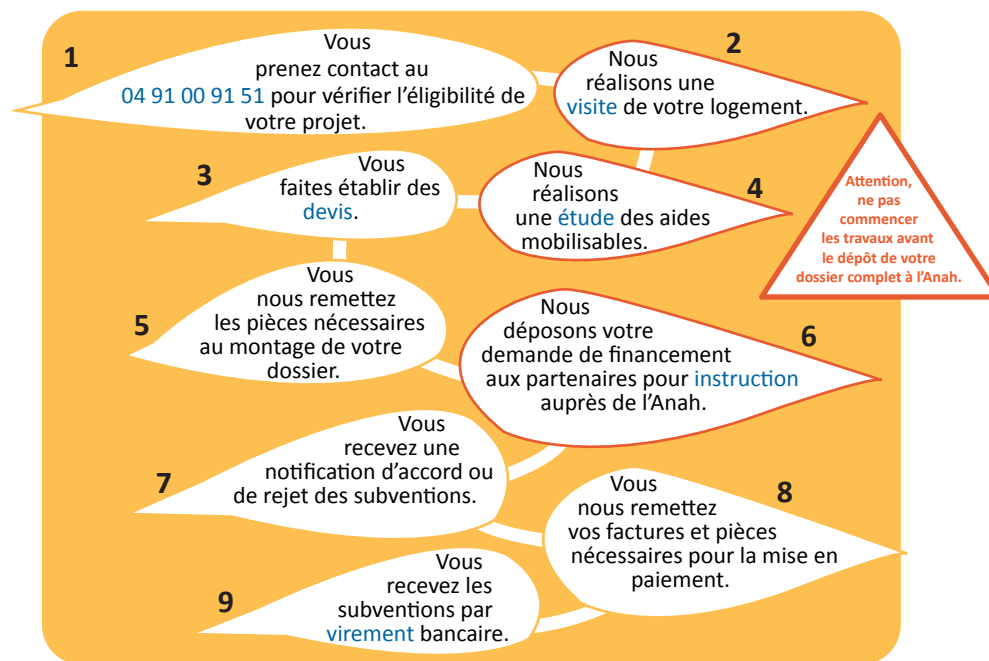
En fonction du coût et du type de travaux, vous pouvez obtenir de 30 % à 100 % d'aides.

Ces aides sont cumulables avec le crédit d'impôt, l'abattement fiscal sur revenus fonciers, l'éco-prêt à taux zéro et autres aides spécifiques.



COMMENT PROCEDER ?

Tout au long de votre projet, URBAN/S vous accompagne de façon NEUTRE et GRATUITE :



QUI EST CONCERNÉ, POUR QUELS TRAVAUX ?

Propriétaire d'un logement de plus de 15 ans situé dans l'une des 17 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence/Pays Salonais :

> Vous êtes propriétaire et vous occupez votre logement à titre de résidence principale.

Sous condition de revenus, vous pouvez bénéficier d'aides pour un programme de travaux :

- de réhabilitation complète,
- de maintien à domicile,
- ou d'amélioration énergétique durable.

> Vous êtes propriétaire d'un logement loué ou vide nécessitant une réhabilitation globale ou une rénovation énergétique.

Vous pouvez bénéficier d'aides en pratiquant des loyers modérés ouvrant droit à des abattements fiscaux allant de 30 à 60 %, voire 70 %.